Procedure file

Informations de base

BUD - Procédure budgétaire	2019/2024(BUD)	Procédure terminée
Budget rectificatif 3/2019: aide à la Roumanie, à l'Italie et à l'Autriche Sujet 8.70.59 Budget 2019 Zone géographique Italie Roumanie Autriche		

Acteurs principaux

Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	BUDG Budgets	S&D HOWARTH John	17/07/2019
	Commission au fond précédente		
	BUDG Budgets		
Conseil de l'Union européenne			
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	Budget	OETTINGER Günther	

Evénements clés

22/05/2019	Publication du projet de budget de la Commission	COM(2019)0205	Résumé
03/09/2019	Publication de la position du Conseil sur le projet de budget	11732/2019	Résumé
03/09/2019	Vote en commission		
09/09/2019	Dépôt du rapport budgétaire	A9-0006/2019	Résumé
16/09/2019	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
18/09/2019	Résultat du vote au parlement		
18/09/2019	Décision du Parlement	T9-0014/2019	Résumé
09/10/2019	Adoption du projet du budget par le Conseil		
07/11/2019	Publication de l'acte final au Journal		

	officiel		

Informations techniques

Référence de procédure	2019/2024(BUD)
Type de procédure	BUD - Procédure budgétaire
Sous-type de procédure	Budget
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 159
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	BUDG/9/00477

Portail de documentation

Projet de budget de la Commission		COM(2019)0205	22/05/2019	EC	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE639.768	17/07/2019	EP	
Position du Conseil sur le projet de budget		11732/2019	03/09/2019	CSL	Résumé
Rapport budgétaire déposé, 1ère lecture		A9-0006/2019	09/09/2019	EP	Résumé
Texte budgétaire adopté du Parlement		T9-0014/2019	18/09/2019	EP	Résumé

Acte final

Budget 2019/1818
JO L 288 07.11.2019, p. 0001 Résumé

Budget rectificatif 3/2019: aide à la Roumanie, à l'Italie et à l'Autriche

OBJECTIF : présentation du projet de budget rectificatif n° 3 au budget 2019, accompagnant la proposition de mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union européenne afin de venir en aide à la Roumanie, à l'Italie et à l'Autriche.
CONTENU : le projet de budget rectificatif (PBR) nº 3 pour lexercice 2019 accompagne la proposition de mobilisation du Fonds de solidarité de lUnion européenne (FSUE) afin de venir en aide à la Roumanie, à lItalie et à lAutriche à la suite de catastrophes naturelles survenues dans ces États membres au cours de lannée 2018.
Crédits demandés dans le budget 2019
Sur la base des demandes dintervention présentées par la Roumanie, l'Italie et l'Autriche, la contribution financière du FSUE, qui repose sur lestimation des montants totaux des dommages directs, est fixée à 293.551.794 EUR.
La Commission propose de modifier le budget 2019 en renforçant la ligne 13 06 01 «Assistance aux États membres en cas de catastrophe naturelle majeure ayant de graves répercussions sur les conditions de vie, lenvironnement naturel et léconomie» dun montant de **293.551.794 EUR**, à la fois en crédits dengagement et en crédits de paiement.
Financement
Conformément au règlement sur le cadre financier pluriannuel (CFP), le montant total disponible début 2019 pour lintervention du FSUE était de 851.082.072 EUR, ce montant correspondant à la dotation pour 2019 de 585.829.691 EUR, majorée de la dotation restante pour 2018 à hauteur de 265.252 381 EUR qui, nayant pas été dépensés, ont été reportés à lannée 2019.
Le montant qui peut être mobilisé à ce stade de lannée 2019 est de 704.624.649 EUR. Celui-ci correspond au montant total disponible au début de 2019 pour lintervention du FSUE (851.082.072 EUR), déduction faite dune retenue de 146.457.423 EUR afin de respecter lobligation de mettre de côté 25 % de la dotation annuelle de 2019 jusquau 1er octobre 2019, comme le dispose le règlement CFP.

Budget rectificatif 3/2019: aide à la Roumanie, à l'Italie et à l'Autriche

Pour rappel, le 22 mai 2019, la Commission a soumis au Conseil le PBR n° 3 au budget général 2019, qui porte sur l'intervention du Fonds de solidarité de l'UE pour un montant total de 293,5 millions EUR en crédits d'engagement et de paiement.

Cette proposition a pour objectif de financer l'intervention du Fonds de solidarité de l'UE afin d'apporter une aide financière à l'Autriche, à l'Italie et à la Roumanie à la suite des catastrophes naturelles qui ont frappé ces pays en 2018.

Les crédits correspondants doivent être affectés selon l'article 13 06 01 (Fonds de solidarité de l'UE - Assistance aux États membres en cas de catastrophe naturelle majeure ayant de graves répercussions sur les conditions de vie, l'environnement naturel et l'économie).

Le Conseil a adopté sa position sur le PBR n° 3 au budget général 2019, dont le texte figure dans l'annexe technique de l'exposé des motifs de sa position sur le PBR (voir document du Conseil).

Budget rectificatif 3/2019: aide à la Roumanie, à l'Italie et à l'Autriche

La commission des budgets a adopté le rapport de John HOWARTH (S&D, UK) sur la position du Conseil sur le projet de budget rectificatif n° 3/2019 de l'Union européenne pour l'exercice 2019 accompagnant la proposition de mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union européenne en faveur de la Roumanie, l'Italie et l'Autriche.

Le Fonds de solidarité de l'Union européenne a pour objectif de permettre à l'Union européenne de réagir de manière rapide, efficace et flexible aux situations d'urgence afin de faire preuve de solidarité avec la population des régions frappées par des catastrophes naturelles.

Le montant annuel maximal alloué au Fonds ne peut pas excéder 500 millions dEUR (aux prix de 2011).

Le projet de budget rectificatif n° 3/2019 couvre la proposition de mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union européenne en faveur de la Roumanie en vue d'une aide en faveur des inondations dans la région du Nord-Est, de l'Italie pour les inondations et les glissements de terrain consécutifs aux fortes précipitations des zones alpines du Nord jusqu'en Sicile, ainsi que de l'Autriche en faveur du même phénomène dans les régions Alpine/sud courant 2018.

La Commission a donc proposé de modifier le budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2019 et d'augmenter la ligne budgétaire 13 06 01 "Assistance aux États membres en cas de catastrophe naturelle majeure ayant des répercussions graves sur les conditions de vie, l'environnement naturel ou l'économie" de 293.551.794 EUR en crédits d'engagement et de paiement.

La commission parlementaire approuve la position du Conseil sur le projet de budget rectificatif n° 3/2019.

Budget rectificatif 3/2019: aide à la Roumanie, à l'Italie et à l'Autriche

Le Parlement européen a adopté par 649 voix pour, 19 contre et 30 abstentions, une résolution approuvant la position du Conseil sur le projet de budget rectificatif n° 3/2019 de lUnion européenne pour lexercice 2019 accompagnant la proposition de mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union européenne pour venir en aide à la Roumanie, à lItalie et à l'Autriche.

Le projet de budget rectificatif nº 3/2019 porte sur la proposition de mobilisation du Fonds de solidarité de lUnion européenne pour venir en aide à la Roumanie pour les inondations dans la région nord-est, à lItalie pour les inondations et glissements de terrain ayant fait suite à des pluies torrentielles, depuis les zones alpines du nord jusqu'à la Sicile, ainsi quà lAutriche pour les mêmes phénomènes qui ont touché les régions alpines/méridionales au cours de lannée 2018.

En conséquence, la Commission a proposé de modifier le budget général de lUnion européenne pour lexercice 2019 en renforçant la ligne 13 06 01 «Assistance aux États membres en cas de catastrophe naturelle majeure ayant de graves répercussions sur les conditions de vie, lenvironnement naturel et léconomie» dun montant de 293.551.794 EUR, à la fois en crédits dengagement et en crédits de paiement.

Il est rappelé que le Fonds de solidarité de lUnion européenne est un instrument spécial défini dans le règlement sur le Cadre financier pluriannuel (CFP) et que les crédits dengagement et de paiement en question doivent être inscrits au budget au-delà des plafonds du CFP.

Budget rectificatif 3/2019: aide à la Roumanie, à l'Italie et à l'Autriche

OBJECTIF: adoption définitive du budget rectificatif n° 3 de lUnion européenne pour lexercice 2019.

ACTE LÉGISLATIF: Adoption définitive (UE, Euratom) 2019/1818 du budget rectificatif no 3 de lUnion européenne pour lexercice 2019.

CONTENU: le Parlement a constaté que le budget rectificatif n° 3 de lUnion européenne pour lexercice 2019 était définitivement adopté.

Le budget rectificatif n°3 accompagne la décision (UE) 2019/1817 du Parlement européen et du Conseil relative à la mobilisation du Fonds de solidarité de lUnion européenne pour venir en aide à lAutriche, à lItalie et à la Roumanie à la suite des catastrophes naturelles qui ont frappé ces pays en 2018.

Le budget rectificatif porte sur l'intervention du Fonds de solidarité de l'UE pour un montant total de 293,5 millions EUR en crédits d'engagement et de paiement pour venir en aide à la Roumanie pour les inondations dans la région nord-est, à lItalie pour les inondations et glissements de terrain ayant fait suite à des pluies torrentielles, depuis les zones alpines du nord jusqu'à la Sicile, ainsi quà lAutriche pour les mêmes phénomènes qui ont touché les régions alpines/méridionales au cours de lannée 2018.

Les crédits correspondants sont affectés selon l'article 13 06 01 (Fonds de solidarité de l'UE - Assistance aux États membres en cas de catastrophe naturelle majeure ayant de graves répercussions sur les conditions de vie, l'environnement naturel et l'économie).